

WIZERNES



Réuni le 26 Août sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Dénomination des rues secteur du Val de Wisques -

Il est décidé, d'une part de donner des noms de résistants aux rues du lotissement du Val de Wisques, et de les dénommer comme suit :

- ✓ 1^{ère} voie à droite, accessible au début de la rue d'Hallines en venant de la rue de Wisques : Rue Lucie et Raymond AUBRAC,
- ✓ 2^{ème} voie à droite, accessible au début de la rue d'Hallines en venant de la rue de Wisques, mais également accessible par la rue Lucie AUBRAC : Rue Stéphane HESSEL,
- ✓ 3^{ème} voie à droite, accessible au milieu de la rue d'Hallines en venant de la rue de Wisques : Rue Jean MOULIN,
- ✓ Voie accessible par la rue Jean Moulin : Impasse Geneviève DE GAULLE.

D'autre part il est décidé de dénommer la portion de la rue d'Hallines entre les intersections de la rue de Wisques et de la rue de la creuse : Rue de Lorraine.

- Effacement de réseaux rue d'Hallines -

Dans le cadre des travaux d'effacement des ouvrages électriques basse tension et d'éclairage public situés rue d'Hallines et RD 212, et suite à une demande d'aide financière auprès de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, le Maire est autorisé à signer une convention de co-Maîtrise d'ouvrage avec la FDE 62.

- EDEN 62 -

La Carrière à Wizernes ayant été mise à disposition du syndicat mixte EDEN 62 dans le cadre de la politique Espace Naturel Sensible du Département du Pas-de-Calais, le Maire est autorisé à signer une convention triennale tripartite, et non plus annuelle, entre la Commune, la Fédération Départementale des chasseurs du Pas-de-Calais et le Syndicat mixte EDEN 62 pour les saisons de chasse 2014 à 2017, ainsi que les cahiers des charges pour chaque saison.

- Bibliothèque Municipale -

Le Conseil Municipal adopte un nouveau règlement intérieur.

- Garderies des écoles primaire et maternelle -

Les règlements sont modifiés suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

- Réforme sur les rythmes scolaires -

Le Conseil Municipal accepte la nouvelle proposition d'organisation de la semaine scolaire dans les écoles primaire et maternelle, à savoir les lundis, Mardis, jeudis et vendredis de 8 h 45 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00, et le mercredi de 8 h 45 à 11 h 45. Une garderie avec ateliers sera mise en place de 16 h 00 à 16 h 30 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

- Communauté d'agglomération de Saint-Omer -

Le Conseil Municipal, sans observation ni remarque, prend acte des comptes rendus techniques et financiers de l'année 2013 suivants, qui seront mis à la disposition du public, en Mairie :

- ✓ Exploitation des aires d'accueil des gens du voyage de Arques - Blendecques, de Longuenesse et de l'aire de grand passage de Saint-Omer,
- ✓ Salle Culturelle d'Agglomération Daniel Balavoine,
- ✓ Gestion de la fourrière pour animaux,
- ✓ Réseau de couverture des zones d'ombres ADSL de la CASO,
- ✓ Gestion de l'Office de Tourisme de pôle de la région de Saint-Omer,
- ✓ Qualité et prix du service public d'élimination des déchets ménagers,
- ✓ Gestion et animation de la pépinière d'entreprises.

PERSONNEL

- Tableau des effectifs -

Le conseil municipal accepte la modification du tableau des effectifs.

- Notation du personnel communal -

Il est décidé de mettre fin à la notation du personnel à compter de 2014 et de mettre en place l'entretien professionnel à titre définitif pour les agents stagiaires et titulaires.

- Renouvellement des représentants du personnel au Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail -

La Commune employant plus de 50 agents, le conseil municipal décide, suite au renouvellement du conseil municipal, de mettre en place un nouveau Comité Technique, et de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Il est également décidé de maintenir le paritarisme, et de fixer le nombre des représentants titulaires et suppléants des deux instances à 4.

- Formation du personnel -

Le plan de formation du personnel pour l'année 2014/2015 est adopté.

URBANISME

- Vente de terrain - Déclassement du domaine public -

Le Conseil décide d'accéder à la demande de particuliers, et de leur céder une partie d'un terrain communal qu'ils occupent jouxtant leur propriété, au prix qui sera fixé par le service des domaines, et pour ce faire de déclasser ces terrains du domaine public dans le domaine privé communal, après enquête publique. Les frais d'arpentage et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

TRAVAUX

- Rénovation de la gendarmerie et du bâtiment de la gare -

Le Maire ou l'adjoint aux travaux sont autorisés à passer un avenant n° 1 avec l'Entreprise NOVIGO à Saint-Léonard, pour la réalisation des travaux de peinture des menuiseries extérieures de la gendarmerie, portant ainsi le montant du marché de 22 609,62 € à 24 558,55 € HT.

FINANCES

- Décisions modificatives -

Le Conseil Municipal décide de modifier les décisions modificatives prise en Juin 2012 pour le budget communal et adopte celles nécessaires à l'ajustement des crédits inscrits au BP 2014 du budget d'assainissement.

- Indemnité de conseil au receveur -

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est décidé d'attribuer l'indemnité de conseil au comptable du trésor, chargé des fonctions de receveur de la commune, au taux maximum.

- Garantie d'emprunts -

Le Conseil Municipal décide d'accorder la garantie de la Commune à hauteur de 100 %, pour le remboursement des emprunts contractés par Pas-de-Calais Habitat et destinés à financer la construction de 10 logements locatifs individuels, au béguinage de la rue Edouard Leducq.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

➤ Le Conseil Municipal décide du principe :

- ✓ d'une part, de ne plus distribuer, dès cette année, le colis destinés aux aînés de la Commune âgés de plus de 65 ans en porte à porte, mais d'inviter les intéressés à venir le retirer ;
- ✓ d'autre part, de modifier l'âge des bénéficiaires des prestations offertes par la commune aux aînés : goûter, voyage, colis à savoir, 66 ans en 2015 et 67 ans en 2016.

➤ Est évoqué le peu d'intéressement de la population manifesté lors du championnat de France de cyclisme, et les problèmes rencontrés par l'installation du cirque qui s'est installé dernièrement sur le parking du collège.

AU TITRE DES INFORMATIONS

- Monsieur Alain LYPS rappelle aux conseillers municipaux les prochaines manifestations, à savoir la ducasse le week-end des 20 et 21 Septembre, et la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la libération de Wizernes, le 27 Septembre 2014.

Le Maire,



Daniel HERBERT